
**LETTRE D'INVITATION PAR CONSULTATION RESTREINTE N°
DNCMP/65/S/2022-2023 POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES ET
MISE A JOUR LOGICIELLE DES PRODUITS MICROSOFT**

Date d'invitation : ...2022/12/2022

Date d'ouverture des offres : ...13/01/2023

1. Objet.

L'Office Burundais des Recettes lance un Avis d'Appel d'Offres International par consultation restreinte pour « **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft** », suivant le cahier des charges en annexe 1 du présent Avis d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2022-2023.

3. Spécification du Marché

La passation du marché sera conduite par consultation restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est constitué d'un seul lot : **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft.**

Le délai de livraison est de 30 Jours calendaire.

Les licences livrées sont perpétuelles mais le support est valide sur une année.

Le délai de prestation est fixé à une année à partir de la date de notification du présent marché au partenaire agréé de Microsoft qui aura gagné ce marché. Le paiement se fera après réception de ce marché sur présentation de la facture et du PV de réception approuvé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Chaque soumissionnaire (partenaire agréé de Microsoft) doit aligner deux ressources de contact technique qui vont répondre à chaque fois que de besoin d'exploitation de ces licences/support.

4. Présentation des offres

Les offres comprendront les documents suivants :

A. Au niveau administratif

- Une copie du certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) du pays du soumissionnaire ;
- Une garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe ;
- Le certificat ou attestation de non redevabilité à l'administration fiscale du soumissionnaire.
- La preuve d'achat du DAO portant numéro du DAO ;
- Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe.

B. Au niveau technique

- Une preuve de partenariat Direct avec Microsoft ;
- Le registre de commerce (copies) ;
- Acte d'engagement
- 3 références des marchés déjà exécuté et réussi avec preuve (PV de réception+ attestation de bonne fin).

C. Au niveau financier.

- Un acte de soumission, établi suivant le modèle en annexe ;
- Un bordereau des prix établi selon le modèle en annexe ;

NB : Le prix de l'offre financière s'entend toutes taxes exigibles en République du Burundi, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18% et les 15% du montant total du marché, exigibles à toute société étrangère et qui n'est pas immatriculée ou n'a pas une représentation au Burundi.

5. Dossier de Consultation

Lettre d'invitation sera adressée directement aux partenaires agréés et proposés par Microsoft suivant :

- ✓ Communication Ingénierie Systèmes ;
- ✓ First Technologie ;
- ✓ Software ONE (Mauritius) via ST Digital;
- ✓ Crayon Afrique;
- ✓ Dimension Data Solutions Limited;
- ✓ Harel Mallac Technologies Ltd.

6. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble

VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 13/01/2023 à **09h30' heures locales**. Elles porteront la mention : « **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft de l'OBR : Marché N° DNCMP/65/S/2022-2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du 13/01/2023, à 10h 00 ».**

L'ouverture des offres aura lieu **le/..../2023 à 10h00** dans l'une des salles des réunions de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera signé par les membres de la sous-commission d'ouverture. Le soumissionnaire ou son représentant présent à l'ouverture signera un registre attestant sa présence.

Un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres conformément à l'alinéa 9 de l'article 22 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

7. Délais d'engagement.

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Evaluation et comparaison des offres

La commission de passation vérifiera les documents demandés au point 4 et la conformité de l'offre par rapport au Cahier de charges en annexe.

9. Attribution du marché

L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée, ni surestimée. Les offres sous-estimées ou surestimées seront déterminées conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de $\pm 10\%$.

10. Garantie bancaire de bonne exécution

La garantie bancaire de bonne exécution du marché est à constituer dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de la notification définitive du présent marché. Elle est fixée à 10% du montant total du marché.

Cette garantie n'est pas productive d'intérêts. Aucun paiement au titre du présent marché ne pourra intervenir avant que le fournisseur n'ait fourni la preuve de la constitution de cette garantie. Cette garantie devra avoir une validité d'au moins

douze (12) mois à compter de la date de réception du présent marché. Elle sera restituée après la durée d'exécution des prestations, sur présentation d'une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par l'Autorité Contractante.

En cas de non-exécution effective du marché pendant une année du contrat, la garantie de bonne exécution sera saisie.

11. Réception du marché

Le soumissionnaire gagnant devra présenter au moment de la réception une lettre de l'éditeur Microsoft par laquelle Microsoft reconnaît avoir fourni les licences et le support concerné à l'OBR.

La réception se fera par vérification sur les comptes de l'OBR octroyés par Microsoft. Une commission de réception sera mise en place par l'OBR à cet effet. Cette commission devra établir le procès-verbal (PV) de réception qui devra être signé par les membres de l'OBR et un représentant de l'attributaire du marché. Ce PV devra aussi être approuvé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

12. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du soumissionnaire gagnant dans trente (30) jours sur la présentation de la facture accompagnée par un procès-verbal (PV) de réception approuvée par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

13. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus cinq (5) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le/...../2022

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO

